

Comment encourager la mobilité durable de ses employés ?



Les employeurs peuvent encourager la mobilité durable

On peut faire des choix plus écologiques se rendre au travail : utiliser les transports en commun, aller à vélo, covoiturer...

> Lire aussi : [6 idées pour se rendre au travail de façon écologique](#)

Mais l'employeur a aussi un rôle à jouer. Il peut prendre mettre en place diverses actions pour encourager la mobilité durable de ses travailleurs. Et cela concerne toutes les organisations, tant les entreprises que les pouvoirs publics.

Tour d'horizon des bonnes idées :

- [Permettre le télétravail](#)
- [Organiser des navettes d'entreprise](#)
- [Faciliter le covoiturage](#)
- [Encourager l'usage du vélo](#)
- [Remplacer les voitures de société par le budget mobilité](#)

Permettre le télétravail

Presque **17% des travailleurs** belges pratiquaient le télétravail régulier en 2018.^[1] Ils évitaient ainsi de parcourir 9,3 millions de km par jour !

Le confinement généralisé que l'on a connu à cause du coronavirus a accéléré l'expansion du télétravail, dont le potentiel était déjà pointé à l'époque. Près d'un tiers du personnel ferait désormais du télétravail sur base structurelle, pour la plupart 1 à 2 jours par semaine. Et pour cause : **si 50% des employeurs proposaient le télétravail avant la crise, ils sont désormais 90% à le permettre.**^[2]

Toutes les fonctions ne sont évidemment pas compatibles avec le télétravail. Mais on pourrait atteindre 42% de télétravailleurs si on tient compte de ceux qui déclarent que leurs tâches (ou une partie) pourraient être effectuées à distance. Cela permettrait d'**éviter 16,5% des km parcourus pour les déplacements domicile-travail.**^[3] Et au passage réduire aussi les accidents de la route.

> Lire aussi : [Pourquoi encourager le télétravail ?](#)

Pour éviter des effets rebonds et qu'une pollution en remplace une autre, on n'hésite pas à sensibiliser ses employés aux bons gestes pour économiser l'énergie chez soi.

> Voir : [Économiser en télétravail, c'est possible ?](#)

Organiser des navettes d'entreprise

Quand le lieu de travail est éloigné d'une gare ou d'un arrêt de bus, difficile de se passer de voiture. C'est souvent le cas pour les entreprises situées dans des zonings, qui manquent de solutions de mobilité.

Pour pallier ce problème, l'employeur peut **organiser un transport pour permettre aux travailleurs de rejoindre la gare la plus proche**. Évidemment, cela a un coût qui rend la solution plus accessible aux grandes entreprises. Il est toutefois possible pour plusieurs organisations de plus petite taille situées dans le même quartier de mettre cela sur pied ensemble pour répartir les coûts.

Faciliter le covoiturage

L'employeur peut **mettre à disposition des travailleurs un système de co-voiturage**. Des services comme [Carpool](#) (Mpack) et [Commuty](#) accompagnent les entreprises dans la mise en œuvre d'une politique de covoiturage.

Ces outils permettent :

- d'enregistrer les déplacements en covoiturage pour générer une attestation fiscale en fin d'année ;
- de comptabiliser les économies de CO2 atteintes grâce au covoiturage ;
- de gérer la facturation pour chaque utilisateur, ce qui facilite les paiements.

En tant qu'employeur, on peut également mettre un parking à disposition des covoitureurs (voir sur <http://parking.carpool.be>).

Ils l'ont fait !

> L'entreprise de travail adapté Netkto, qui compte près de 300 travailleurs, travaille avec la plate-forme Carpool. Dès leur arrivée dans l'entreprise, les employés sont informés de la politique de mobilité et des possibilités mise en place. Et les résultats sont impressionnants puisque 31% des travailleurs covoiturent désormais !

> La société nivelloise Maniet a aménagé son parking pour réserver les meilleures places, celles à l'entrée du parking, pour les covoitureurs. Un petit plus original et apprécié !

Encourager l'usage du vélo

Le vélo n'est pas réservé aux excursions du week-end, il gagne du terrain comme véritable moyen de transport au quotidien. Et l'employeur peut faciliter et encourager les déplacements à vélo de différentes façons, tant pour se rendre au bureau que pendant les heures de travail :

- **Verser une indemnité vélo.** Il s'agit d'une participation aux frais de transport des employés qui viennent à vélo. Jusqu'à 0,24 €/km, l'indemnité n'est pas soumise à l'impôt. Depuis le 1er juillet 2020, l'indemnité vélo est obligatoire pour les travailleurs assujettis à la commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200), à raison de 0,10 euros par kilomètre parcouru avec un plafond fixé à 4 euros par jour de travail.
- **Mettre à disposition des vélos pour les trajets domicile-travail.** Cet avantage est exonéré d'impôts. Plusieurs entreprises proposent ce types de leasing : [Cyclobility](#), [o2o](#), [B2bike](#).
- **Proposer des vélos en libre service** (éventuellement électriques) pour les trajets à effectuer pendant les heures de bureau ou sur le temps de midi. Par exemple pour se rendre à une réunion, à un déjeuner de travail, aller faire une course...
- **Installer des parkings vélos confortables et sécurisés**^[4] et prévoir des douches et vestiaires.

Besoin d'un coup de main pour mettre tout ça en route ? [« Tous vélo-actifs »](#) est une opération qui soutient et accompagne des employeurs wallons qui s'engagent à mettre en place un plan d'actions intensif pour promouvoir le vélo au sein de leur organisation. L'aide proposée commence par la réalisation d'un audit vélo et l'élaboration d'un plan d'action.

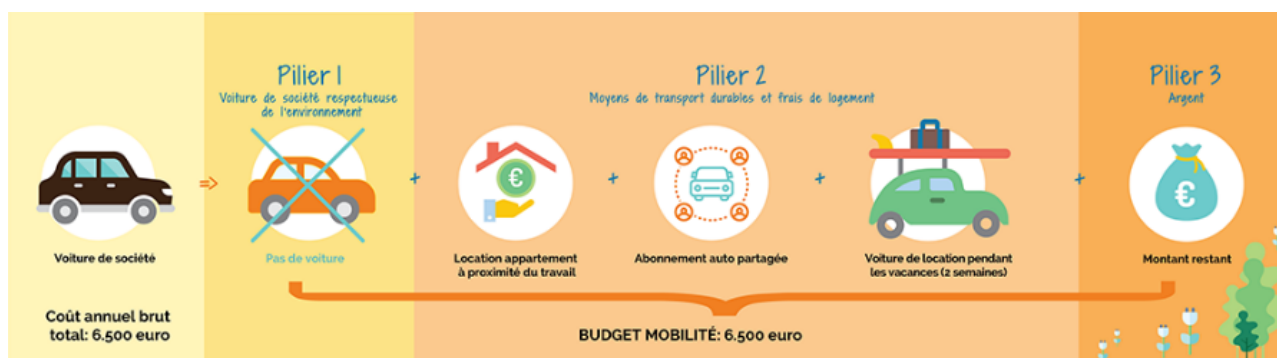
Remplacer les voitures de société par le budget mobilité

Les voitures de société sont souvent pointées du doigt. Elles constituent un véritable frein au développement d'une mobilité plus durable.

Heureusement, il existe désormais une alternative : **le budget mobilité**. Il permet au travailleur de **combiner plusieurs options**, parmi 3 « piliers » :

1. Opter pour une **voiture moins polluante** ou se passer complètement de voiture de société.
2. Utiliser tout ou partie du budget pour financer un **mode de transport plus durable** : achat d'un vélo, abonnement de transports en commun, service de voiture partagée. Ou même la location d'une voiture pendant les vacances ou la location d'un logement à proximité du travail !
3. Recevoir le solde en **espèces** (avec une fiscalité plus avantageuse que le salaire principal).

Tout l'intérêt est que l'on combine des éléments de chaque pilier. Quelques exemples :



> Plus d'infos sur lebudgetmobilite.be/fr

En dernier lieu, l'employeur qui offre des voitures de fonction peut décider de proposer des modèles de voitures moins polluantes.

> Voir : [Quelle est la voiture la plus écologique ?](#)

Mais cela ne peut être la seule action de mobilité. Il est essentiel de chercher à réduire les kilomètres parcourus en voiture, à la fois pour l'environnement, le gain en temps et le confort des employés qui devront passer moins de temps dans les embouteillages.

Plus d'infos

- [Bureau : 7 actions pour réduire son empreinte écologique au travail](#)
- [Comment bien choisir son vélo électrique ?](#)
- [Quelle voiture utiliser pour moins polluer ?](#)

[1] D'après [une étude du SPF Mobilité](#).

[2] D'après [SD Worx et l'UWE](#), juin 2020.

[3] Toujours d'après [l'étude du SPF Mobilité](#).

[4] Voir à ce sujet [le Guide bâtiments durables](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/comment-encourager-la-mobilite-durable-de-ses-employes>